

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (I.S.S.T)

Positionnement :

L'ISST est nommé directement par le Recteur de l'académie de Nancy-Metz sous l'autorité duquel il exerce. Il est missionné par l'Inspection Générale de l'Administration-Education Nationale (IGAEN) et de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN).

Les compétences territoriales de l'inspecteur santé et sécurité au travail :

- L'ISST a compétence sur l'ensemble des services et établissements implantés dans le ressort de l'académie, qu'il s'agisse d'inspecter les bâtiments abritant une école primaire, un collège, un lycée, le rectorat ou une direction des services départementaux.
- Il a libre accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres prévus par la réglementation.
- Il peut rencontrer toutes les personnes qu'il souhaite, après en avoir informé le chef d'établissement ou de service.

Mission générale :

Les missions de l'inspecteur santé et sécurité au travail sont définies par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

1) Mission de contrôle de conformité :

- Contrôle de conformité au travers de l'application des règles de santé et sécurité applicables (article 3 du décret, soit aux règles des livres Ier à V de la quatrième partie du code du travail),
- Rédaction des rapports consécutifs aux interventions.

2) Mission d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines de l'application des règles et de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail :

- Conseille et propose aux chefs de services et d'établissements visités, toute mesure appropriée qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité et la prévention des risques professionnels,
- Participe aux enquêtes sur les lieux d'accident,
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes académiques de prévention des risques professionnels et à la définition des besoins en formation des personnels de l'académie en santé sécurité.

Assiste en tant que personne qualifiée, aux réunions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Invité aux groupes de travail des CHSCT, en tant que personne ressource.

3) Mission de coordination du réseau des conseillers de prévention :

Animation du réseau des conseillers de prévention du premier et du second degré.

Contact :

Joséphine SALZGEBER Inspectrice Santé Sécurité au Travail

Mail : Josephine.salzgeber@ac-nancy-metz.fr

Tel : 03.83.86.24.86